

Aix en Provence, le 25 août 2015

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L712-2, L719-1 et L719-8 ;

**Vu** les statuts de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse adoptés en conseil d'administration du 25 novembre 2014 et notamment l'article 14 de ces statuts;

**Vu** la lettre de démission d'Emmanuel Ethis de ses fonctions de président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, en date du 2 août 2015

Considérant que l'absence de président est pour l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse de nature à porter gravement atteinte au fonctionnement de l'établissement

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Jean-François Bonastre, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, à compter du 26 août 2015

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix Marseille et Monsieur Jean-François Bonastre sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Bernard BEIGNIER